

Procès-verbal n°5 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 1^{er} Avril 2021
À :	18h00 – Par visioconférence
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Marie Elisabeth COLLAVOLI, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN. Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Philippe MOREL, Jean Marie ROUFFIAC. Docteur Jean François CHAPPELLIER.
Absents excusés :	Mr Boris SAMBOEUF.
Assistent à la réunion :	Mme Christie CORNUS(Invitée). Mrs Frédéric ALCARAZ (CTD PPF), Teddy GRAS (Resp. Administratif).

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Président, Mr. Francis ANJOLRAS, remercie les membres présents, et donne la parole à Mr. Damien JURADO, Secrétaire Général.

Mr Damien JURADO, avant de faire l'appel des membres, donne des consignes pour que cette réunion se déroule correctement car les conditions sont difficiles :

- Couper le microphone afin de limiter les interférences ;
- Éviter d'interrompre l'intervenant avant que celui-ci ne délivre la totalité de son message ;
- Toujours se présenter avant d'intervenir ;
- Le message doit être en lien avec le sujet abordé, en évitant de reformuler ce qui vient d'être dit et en allant à l'essentiel ;
- Si vous deviez quitter la séance, je vous demande de m'en informer afin de ne pas perturber le décompte des votes.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°4 du 03.02.2021 publié sur le site le 12.02.2021.

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président fait état des travaux du Bureau qui s'est tenu le 04 Mars 2021 par conférence téléphonique et soumet ensuite à l'approbation des membres le Procès-verbal n°3 de ce 04.03.2021 publié sur le site le 04.03.2021.

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les Procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les Clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de Sites internet non officiels.**

Condoléances

Les membres du Comité de Direction, informés du décès de :

- Du Père de Mr Jean-Lin MARTIN, Arbitre du district Gard-Lozère et secrétaire de l'UNAF section Gard-Lozère,
- Mr. Pierre ROY, Président du Sp. Club des Métaux de Tamaris,
- Mr Bernard TERISSE, Président du FC PROLE et membre de la Commission Alès Ville,
- Mr Baptiste PELLEGRIN, jeune joueur U14 du ASC Chanac,
- Mr Didier DORMEAU, dirigeant de l'Entente du Gardon,

présentent leurs très sincères condoléances aux familles et aux Clubs.

Notés les remerciements de la famille PELLEGRIN, à la suite du décès de leur fils.

Notés les remerciements de Mme Aurélie DATHUEYT, à la suite du décès de son époux Guillaume.

Notés les remerciements de la famille TERISSE.

Notés les remerciements de Mme Line ROY, à la suite du décès de son époux.

Agenda du Président

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>
06.02.2021	Onet le Château	Réunion District Aveyron – situation Clubs de Lozère
08.02.2021		Collège Président (visio conférence)
16.02.2021		Réunion LFO en visio conférence
27.02.2021	Castelmaurou	CD LFO
09.03.2021		Réunion LFO en visio conférence
12-13.03.2021		Assemblées Générales FFF en visio conférence
16.03.2021		Assemblées Générales NIMES OL. en visio conférence
30.03.2021	Le Chastel (48)	CD - ADFL

Courrier FFF / LFA / LFO

Le Président informe le Comité de Direction des courriers reçus depuis le 03.02.2021 :

Fédération Française de Football :

- Suite au Comex du 24 Mars 2021 : Nous informant de l'annulation du festival U13 PITCH et de la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions du football amateur. Les modalités qui en découlent seront définies lors du Comex du 22 avril 2021. *Noté*

Ligue de Football d'Occitanie :

- Nous demandant de communiquer la date de notre prochaine Assemblée Générale. *Nécessaire fait.*
- Nous transmettant le PV du Comité Directeur du 09.03 20121 relatif aux labels jeunes. *Noté.*

Institut Régionale de Formation du Football :

- Nous informant de la semaine de formation module Sécurité du 29 et 30 Mars 2021 à Onet-le-château et la listes des convoqués dans le cadre du B.M.F.. *Noté.*
- Nous informant de la possibilité offerte au pôle espoir de procéder aux campagnes de détection des pôles Espoirs et nous communiquant donc des prochaines détections U15 F et U15 G Secteur EST et U15 F secteur OUEST ainsi que des listes des convoqué(e)s. *Noté. Transmis au CT PPF.*

Correspondance des clubs

503313 – NIMES OLYMPIQUE

Nous invitant à l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective du Mardi 16 mars 2021. *Noté.*

503353 – ST. O. AIMARGUES

Nous remerciant de l'aide apportée à l'énumération des différents Présidents du Club.

750342 – F.F. NIMES METROPOLE GARD

Nous faisant part d'un partenariat noué entre le club et l'école primaire George Bruguier du Quartier Chemin bas d'Avignon pour de futurs interventions et séances d'initiation spécialement pour les filles. *Félicitations pour cette initiative.*

503237 – F.C. VAUVERDOIS

Nous communiquant une annonce pour la recherche de joueurs pour la prochaine saison. *Noté. Diffusion faite sur le site du District.*

Correspondances diverses

Mme Nadine GRECO – Dirigeante du F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE et Membre de commission au District Gard-Lozère.

Nous remerciant pour l'attribution de la médaille d'argent jeunesse et sports.

Mr Didier CASANADA – Dirigeant du FC Bagnol/Pont et Membre de commission au District Gard-Lozère.

Nous remerciant pour l'attribution de la médaille d'argent jeunesse et sports.

PREFECTURE DU GARD.

Nous demandant des éléments sur la situation du club de E.S. DE ST. DU PIN et l'organisation d'un tournoi de football les 27,30 et 31 Janvier 2021. *Nécessaire fait.*

LA REGION OCCITANIE – Direction des Sports.

Communiquant sur la mise en place du dispositif -- **Club « Occitanie – sport pour tous »** -- . *Diffusion faite par mail et sur le site du District.*

CDOS du Gard – Poste à pouvoir.

Nous informant d'un poste à pouvoir. *Noté. Diffusion faite sur le site du District.*

CDOS du Gard.

- Nous informant du lancement de la campagne 2021 du **Fond pour le Développement de la Vie Associative.** *Noté. Diffusion faite auprès des clubs.*
- Nous informant sur la tenue d'un séminaire en visioconférence le 08.03.2021 sur la « lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ». *Diffusion faite auprès des clubs.*

Education Nationale – Académie de Montpellier.

Nous demandant de désigner un représentant du District Gard-Lozère pour siéger au sein du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour une durée de trois ans. *Nécessaire fait. Mr Fernand D'ANNA sera le représentant titulaire et Mr Bernard BERGEN son suppléant.*

AIMST – Association Interprofessionnelle de Santé et de Médecine du Travail.

- Nous informant d'un jugement de la cour d'appel de Nîmes. *Noté.*
- Nous communiquant leur appel à candidature aux postes d'Administrateur au sein de l'AIMST. *Noté.*

COMPETITIONS – Saison 2020/2021

Le Comité exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales métropolitaines pour la saison 2020-2021, en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires renforcées.

À date, le calendrier, déjà contraint, ne permet plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du Comex de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats.

En conséquence, **le Comité de Direction décide à l'unanimité d'exonérer les clubs des droits d'engagements COUPES ET CHAMPIONNATS ainsi que ceux afférents à la quote-part des recettes de billetterie et à la caisse de péréquation** (articles 20, 21 et 22 des Règlements Généraux du District).

Vacance d'un siège au Comité Direction

Article 13.3 :

« En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction. »

En application de l'article 13.3 des RG du District, Mr ANJOLRAS propose la candidature de Mme Christie CORNUS pour pourvoir au poste vacant au sein du Comité Direction.

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Acceptée à l'unanimité.

La candidature sera soumise au vote lors de la prochaine l'Assemblée Générale.

AGENCE NATIONALE pour le SPORT (A.N.S)


A l'intention de tous les clubs,

La nouvelle campagne de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour la saison 2021-2022 sera bientôt disponible. En effet, le lancement de la campagne est prévu début Avril 2021. La note de cadrage sera rapidement disponible sur le site du district afin que les clubs aient toutes les informations nécessaires pour faire leurs demandes. La date butoir pour le dépôt des dossiers sur le Compte Asso sera le 31 Mai 2021. Pour toutes autres demandes, le district sera disponible afin de répondre à vos questions.

- A définir ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

